

Concours podo

Structure conventionnée avec l'UFR STAPS :

IFPP EFOM

Qui peut faire ce concours ?

- Tous les étudiants **néo-bacheliers** inscrits en L1 STAPS.
- Les étudiants se destinant à la formation préparant au diplôme d'État de pédicure-podologue.

Pour les étudiants se destinant au métier de pédicure-podologue

Les étudiants devront être âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'admission dans l'IFPP EFOM. Seront autorisés à présenter leur demande d'inscription en 1ère année d'études à l'IFPP EFOM les étudiants qui durant l'année universitaire précédente :

- Auront été inscrits en L1 STAPS,
- Auront obtenu 60 ECTS en L1 en première session,
- Auront été classés en rang utile selon un **classement** prenant en compte les modalités ci-après.

Le classement

a) Inscription des étudiants auprès de la scolarité pendant les inscriptions pédagogiques de L1

Seuls les candidats ayant déposé candidature, via le dispositif en ligne proposé par le service de la scolarité, peuvent participer à la sélection organisée dans le cadre de l'évaluation des « UE scientifiques ».

b) La sélection est produite par l'UFR STAPS dans les 15 jours qui suivent la proclamation des résultats de la première session du deuxième semestre de L1.

L'UFR STAPS classe les 80 meilleurs étudiants ayant déposé candidature sur la base de la **moyenne des notes obtenues** à la **première session** aux 2 UE du 1^{er} semestre ci-dessous :

1) Approches de la motricité en sciences de la vie 1

2) Approches de la motricité en sciences humaines et sociales 1

Le fonctionnement

- À l'issue de la proclamation des résultats de première session du second semestre (juin), les 80 candidats sélectionnés seront classés sur la base de la moyenne des 4 UE ci-dessous :

- 1) Approches de la motricité en sciences de la vie 1**
- 2) Approches de la motricité en sciences humaines et sociales 1**
- 3) Approches de la motricité en sciences de la vie 2**
- 4) Approches de la motricité en sciences humaines et sociales 2**

- Selon le numéris de la structure et le vœu de l'étudiant de l'intégrer, les meilleurs ayant réussi le concours pourront s'inscrire dans la structure désirée pour la rentrée suivante.
- La liste principale est communiquée par le Directeur de l'UFR STAPS à la Directrice de l'IFPP EFOM.
- Pour s'engager dans la formation à l'IFPP EFOM, les étudiants devront prouver leur **immunisation contre l'hépatite B.**